

principaux. Si ces gens sont en mesure de dépenser des sommes exorbitantes pour se préparer à la guerre, on devrait sûrement exiger qu'ils assument une plus large part du coût des préparatifs de paix. Enfin, c'est mon avis!

Le TÉMOIN: Les représentants canadiens ont fermement soutenu la même opinion devant le comité des contributions. Ils ont de plus souligné que la Russie, dans les données statistiques qu'elle a fournies, prétend dépenser de très larges sommes pour son relèvement d'après-guerre, ce qui est aussi relatif.

Le PRÉSIDENT: En outre, la Russie envoie des étudiants dans diverses universités pour empoisonner l'esprit des autres peuples. Cela aussi doit coûter énormément cher.

M. MURRAY: Je propose la tenue d'une assemblée des Nations Unies en Russie, pour éveiller l'intérêt des Russes.

M. RICHARD: Quelle est la cotisation des pays de l'Amérique du Sud?

Le TÉMOIN: Je vais vous donner à ce propos deux ou trois exemples. La contribution de l'Argentine pour 1951 a été fixée à 1.85 p. 100. Celle du Brésil également.

M. LESAGE: Leur revenu national est peu élevé.

M. GRAYDON: Je me demande, monsieur le président, si le sous-ministre possède des chiffres ou des renseignements au sujet de l'arriéré des contributions de certains pays. Ils ne paient pas tous leurs dettes.

M. COLDWELL: La répartition est basée sur le dollar américain?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Plusieurs pays, la Chine en est un, sont en retard dans le paiement de leur cotisation. Je crois que tous ont payé pour jusqu'à la fin de 1948, mais plusieurs sont en retard pour 1949-1950. Les principales nations qui n'ont pas encore versé leur cotisation sont les suivantes:

L'Argentine, qui doit \$612,500 en chiffres ronds; l'Iran, un peu au delà de \$150,000.

M. GRAYDON: L'Iran sera en mesure de payer, maintenant.

Le TÉMOIN: L'Inde, \$140,000; la Colombie, \$126,000; la Pologne, \$100,000; Cuba, \$94,000; la Tchécoslovaquie, \$95,000.

M. COLDWELL: En dollars américains?

Le TÉMOIN: Oui, en dollars américains. Les autres États doivent des montants inférieurs à \$66,000; dans certains cas, ce sont de très petites sommes.

M. COLDWELL: Pendant combien de temps peuvent-ils différer leurs paiements avant d'être considérés comme en défaut? La Chine retarde déjà depuis deux ans.

M. BATER: Y a-t-il un règlement qui prévoit que ces pays cesseront d'être membres s'ils n'acquittent pas leur contribution?

M. LESAGE: Dans chacun des cas signalés par M. Heeney, le montant de l'arriéré est inférieur au total de la contribution pour 1950.

M. COLDWELL: Vous avez fait partie de ce comité, monsieur Lesage?

M. LESAGE: Non, ce sont MM. Dickey et Elliott qui en étaient membres. Ils ont fait de leur mieux, surtout lorsque M. Mitchell Sharp est venu à New-York pour essayer de convaincre le comité que ce n'était pas juste pour le Canada.

Le TÉMOIN: En réponse à la question posée au sujet des règlements, je vais vous lire un extrait de la brochure "Le Canada et les Nations Unies, 1950", page 152:

Pour empêcher les arriérés de s'accumuler d'une façon critique, la constitution de l'Organisation des Nations Unies et celles des institutions spécialisées permettent, dans certaines conditions, de retirer le droit de vote et certains autres privilèges aux membres qui ne s'acquittent pas de leurs